

Comment le gros bon sens
pourrait-il rétablir l'équilibre fiscal
fédéral provincial?

ou

RECOMMANDATION D'UNE
ASSEMBLÉE DES PROVINCES

Mémoire présenté

par

Daniel Ducharme, ing.

à la

Commission sur le déséquilibre fiscal

Québec, septembre 2001

Comment le gros bon sens
pourrait-il rétablir l'équilibre fiscal
fédéral provincial ?

A) LA BASE :

Si on prend pour acquis la compétence des provinces dans leurs champs de compétence définis par la constitution, on peut tout de suite avancer que les provinces devraient lever leurs propres impôts pour couvrir les dépenses encourues dans leurs champs de juridiction. Ce raisonnement ne peut être plus limpide.

B) LA COORDINATION ENTRE LES PROVINCES :

Un problème facile à anticiper est bien celui de l'uniformité souhaitable qu'il devrait y avoir entre les différentes provinces quant aux divers programmes dont celles-ci sont responsables. Si uniformité souhaitable il y a, (et je crois qu'elle l'est), alors les provinces, dans une sorte d' "*Assemblée*" ou confédération de provinces autonomes et responsables, devraient être en mesure de fixer les standards qui doivent être partagés entre les diverses provinces. Si une autorité fédérale est souhaitable, elle doit être strictement assujettie à l' "*Assemblée des provinces*", et non à l'autorité suprême fédérale que nous connaissons actuellement.

Si l'uniformité entre les provinces n'est pas jugée nécessaire, alors, la chose est plus que simple : chacune va son petit bonhomme de chemin avec son programme... et lève son propre impôt. Seulement, la coordination et l'uniformité entre les provinces sont souhaitables à tout point de vue, ne serait-ce que pour éviter des migrations d'une province à l'autre parce qu'un impôt ou un service est plus avantageux à un endroit qu'à un autre. De plus, un gouvernement

provincial qui agirait seul pour élever ses impôts en porterait l'odieux devant ses électeurs et risquerait d'en payer le prix...

C) LE PROBLÈME OU LES DIFFICULTÉS DE LA COORDINATION ENTRE LES PROVINCES :

Pour faciliter la solution à ce problème des difficultés à coordonner et définir des objectifs de services de même niveau ou de qualité équivalente, on devrait envisager un système de péréquation peut-être semblable à celui que l'on a aujourd'hui, mais avec la différence suivante en ce qui concerne l'autorité... Un impôt "central" fixé par l'*"Assemblée des provinces"*, et non par le Gouvernement fédéral actuel, pourrait réduire la difficulté prévisible d'établir des standards uniformes pour des provinces riches et des provinces pauvres.

D) DIFFICULTÉS À PRÉVOIR :

Les difficultés à prévoir sont de deux ordres : 1) le niveau d'imposition tant au fédéral qu'au provincial ; 2) les disparités entre les provinces sur le plan de la richesse ; 3) les disparités entre les différentes cultures qu'on peut retrouver au pays.

1) LES NIVEAUX D'IMPOSITION TANT AU FÉDÉRAL QU'AU PROVINCIAL : si le fédéral refuse de baisser ses impôts et les provinces relèvent les leurs. Au moins, il y a uniformité à travers le pays... Ensuite, le fédéral devra appliquer ses surplus d'impôts à l'abaissement de la dette fédérale. Si le fédéral continue à dépenser dans des juridictions provinciales, il faudra que les provinces s'impliquent dans les prochaines élections fédérales en faisant front commun

pour le dénoncer, et même en formant un nouveau parti “Provincialiste canadien” afin de battre le gouvernement actuel qui est malheureusement en situation de monopole politique si on peut utiliser l’expression, laquelle est plus polie que l’expression “gouvernement totalitaire et insensé”... Il faut que le gouvernement fédéral en vienne enfin à respecter ses domaines de juridiction... Une autre solution pour forcer le gouvernement fédéral à respecter ses domaines de juridiction pourrait être de forcer la tenue d’un référendum portant sur une définition formelle des pouvoirs du gouvernement fédéral ou sur la possibilité d’insérer dans la constitution une série de sanctions à être prises par la Cour Suprême ou par un autre moyen, sanctions telles que destitution ou amendes appliquées au Premier ministre, à des ministres ou au parti lui-même. Au moins, ici, aucune province n’a à supporter l’odieux d’être la seule à relever ses impôts...

2) LES DISPARITÉS ENTRE LES PROVINCES SUR LE PLAN DE LA RICHESSE : l’idéal ici serait que la péréquation de l’*Assemblée des provinces* soit à ce point juste que le niveau d’impôt provincial puisse être le même pour toutes les provinces au moins pour tout ce qui a trait à la charge des programmes communs. En pratique, je crois qu’il est possible d’y arriver en autant que les politiciens y mettent du leur... Mais j’aimerais suggérer quelques moyens supplémentaires que j’ai trouvé au cours de mes lectures : l’*Assemblée des provinces* pourrait mettre à l’essai de nouvelles formes de taxe particulièrement intéressantes : je pense à une taxe écologique* à être augmentée d’une année à l’autre, et à une taxe à la valeur ajoutée** qui serait progressive, ou plutôt sélective, applicable sur des

produits de grand luxe, et/ou à des produits superflus, non écologiques, etc.

- 3) LES DISPARITÉS ENTRE LES DIFFÉRENTES CULTURES QU'ON PEUT RETROUVER AU PAYS : sur ce dernier point, je préfère pour le moment laisser la parole à d'autres plus qualifiés que moi. Ce que j'ai à dire, c'est seulement que les disparités entre les différentes provinces ne sont pas que matérielles. Les différences de culture, lesquelles amènent des différences en ce qui concerne le rythme de vie, les objectifs d'éducation, le niveau de vie, les objectifs de santé même, ne seront pas toujours faciles à résoudre...

E) LES AVANTAGES D'AVOIR UNE ASSEMBLÉE DES PROVINCES :

- 1) UN VÉRITABLE FRONT UNI : on dit toujours que les provinces, pour être fortes devant le Gouvernement fédéral, doivent présenter un front uni... Alors, je propose un front uni organisé et permanent, plutôt que les fronts circonstanciels que l'on tente de former occasionnellement. Ce front uni organisé, que j'appelle ici l'*Assemblée des provinces*, doit faire la véritable opposition au Gouvernement fédéral pour tout ce qui concerne les domaines de juridiction provinciale. L'opposition officielle que nous connaissons présentement à Ottawa est bien faible et divisée. Je crois pouvoir supposer que, même forte et unie, une fois au pouvoir, cette opposition agirait comme le gouvernement précédent et continuerait d'agir toujours en laissant les provinces en position de faiblesse. Voilà donc pourquoi la véritable opposition doit venir des provinces réunies, en ce qui concerne les domaines de

juridiction provinciale.

- 2) UN VÉRITABLE ÉQUILIBRE ENTRE LES GOUVERNEMENTS... ET DANS LA FISCALITÉ : la proposition d'une *Assemblée des provinces*, en fait, démontre que le gouvernement fédéral est de plus en plus détaché de la réalité, et en particulier de son véritable rôle de rassembleur et de coordonnateur. Et je n'ai pu imaginer d'autre solution afin d'apporter les correctifs nécessaires à cette trajectoire présente du Gouvernement fédéral. En effet, sous peine de me répéter, je ne vois, dans nos institutions fédérales actuelles, aucune possibilité d'autocorrection, aucune possibilité de redressement des pouvoirs – on dit bien que le pouvoir corrompt...

- 3) UNE ASSEMBLÉE DES PROVINCES OUVRE LA VOIE À DE MULTIPLES CHANGEMENTS IMPENSABLES PRÉSENTEMENT : une *Assemblée des provinces*, par son poids, pourrait aller jusqu'à : mettre en oeuvre un référendum pour désavouer le Gouvernement fédéral lorsqu'il agit hors ses prérogatives ; voter des changements constitutionnels qui pourraient même destituer le Gouvernement fédéral (ceci à être vérifié et mis au point par nos juristes constitutionnels !); initier une révision constitutionnelle complète ; et redonner au pays un nouveau projet collectif de bien-être et de solidarité sociale. – Et pourquoi l'*Assemblée des provinces* ne fonderait-elle pas un parti fédéral uni pour aller renverser le Gouvernement fédéral actuel ?

- 4) UN PAS DANS LE SENS D'UNE MEILLEURE DÉFINITION DE LA NÉCESSITÉ DE LA

SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC OU D'AUTRES PROVINCES : en effet, dès la mise en place de l'*Assemblée des provinces*, il pourrait devenir plus clair que le Québec fait bande à part. Mais, pour le moment, rien ne nous dit que les autres provinces ne sont pas intéressées à renforcer leur position fiscale... Une fois mise en place une *Assemblée des provinces*, il pourrait se produire des mouvements qui nous sont difficilement imaginables aujourd'hui : une division du pays en trois, quatre ou cinq grandes provinces, par exemple. Par contre, si le Gouvernement fédéral continuait à aller à l'encontre des intérêts du Québec dans le domaine des compétences fédérales, la nécessité de la souveraineté du Québec n'en serait que plus claire ! Tandis que présentement, il y a nécessité de réaffirmer la souveraineté de chacune des provinces dans son propre champ de juridiction !

F) REMARQUES FINALES :

- 1) J'aime beaucoup les raisonnements par l'absurde comme en mathématiques. Et je sais qu'en toute apparence, l'idée d'une *Assemblée formelle des provinces* peut apparaître absurde. Mais cette idée se veut une solution efficace et réaliste à la situation absurde que nous vivons présentement, où le gouvernement central joue au grand frère abusif avec ses frères plus faibles.
- 2) Je n'ai pas à m'attarder ici sur la forme que pourrait prendre l'*Assemblée des provinces*, ni sur la représentativité proportionnelle de chaque province ni sur la force de l'autorité déléguée par les provinces à cette *Assemblée des provinces*.

* L'idée d'une taxe écologique, à être augmentée d'une année à l'autre, n'est pas nouvelle. Je l'ai trouvée bien expliquée dans une de mes lectures ; et je sais que Bill Clinton a voulu l'implanter dès le début de son premier mandat, mais il en a été découragé par ses proches conseillers. Martin, Hans-Peter, Schumann, Harald, *Le Piège de la mondialisation*, Solin, Acte Sud, 1997

** Une taxe à la valeur ajoutée qui serait sélective (produits dits de luxe) : Martin, Hans-Peter, Schumann, Harald, *ibidem*.